

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 5 mars 2018, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay et Mme Ginette Camiré.

M. Jacques Lirette est absent.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

39-03-2018

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Jocelyn Gagné,
Résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

40-03-2018

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit approuvé avec dispense de lecture.

41-03-2018

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 :

M. Stéphane Camiré de Lachance Parent CPA Inc., est présent pour la présentation et l'adoption des états financiers de l'année financière 2017.

	Municipalité St-Bernard	Comité industriel St-Bernard
Revenus	4 028 270 \$	10 000 \$
Moins :		
Dépenses	(2 372 817)	(7 582)
Remboursement de la dette	(159 675)	
Activités d'investissement	(1 412 580)	
Surplus de l'exercice	<u>83 198 \$</u>	<u>2 418 \$</u>

Solde du surplus non affecté de la Municipalité au 31 décembre 2017 : 41 340 \$

Il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2017 tel que déposé.

42-03-2018

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ATTESTATION DES DÉPENSES :

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus au 31 décembre 2017 sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

43-03-2018

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1800070 à C1800101	32 403.72 \$
Paiements Internet L1800075 à L1800115	247 994.22 \$
Carte de crédit VISA V2018001 à V2018011	2 223.40 \$
Pour un grand total de :	282 621.34 \$

44-03-2018

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES :

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2016;

Considérant qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

Considérant que le rapport annuel 2017 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

Considérant que l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2017 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard adopte la partie du rapport annuel 2017 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

45-03-2018

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU LOCAL – RANG SAINT-ÉDOUARD, ROUTE VIGER, ROUTE BLAIS ET UNE PARTIE DE LA ROUTE LAVERDIÈRE :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

46-03-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 280-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SAINT-ÉDOUARD, DE LA ROUTE VIGER, DE LA ROUTE BLAIS ET UNE PARTIE DE LA ROUTE LAVERDIÈRE ET COMPORTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 3 647 039 \$, ET UN EMPRUNT DE 3 647 039 \$ REMBOURSABLE EN 10 ANS :

Considérant que la Municipalité juge opportun d'effectuer des travaux de réfection du rang Saint-Édouard, de la route Viger, de la route Blais et une partie de la route Laverdière, tel que ces travaux sont décrits sommairement au document préparé par M. Christian Jacques de WSP Canada Inc., en date du 28 février 2018;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement et le projet de règlement ont dûment été donnés lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant son adoption et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité indique que ce règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection du rang Saint-Édouard, de la route Viger, de la route Blais et une partie de la route Laverdière pour un montant de 3 647 039 \$, de décréter un emprunt correspondant à ce montant, remboursable sur 10 ans;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le numéro 280-2018, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 5 mars 2018, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

47-03-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 281-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CIMETIÈRES :

Considérant que la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à la séance ordinaire du mois d'avril 2017 le projet de règlement no. 371-04-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre, entre autres, la modification des dispositions relatives aux cimetières;

Considérant que le règlement no. 371-04-2017 est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Municipalité de Saint-Bernard doit adopter un règlement de concordance;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement et le projet de règlement ont dûment été donnés lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2018;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 5 mars 2018 sur le projet de règlement no. 281-2018;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncé à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le numéro 281-2018, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 5 mars 2018, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

48-03-2018

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 282-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 264-2016 SUR LA QUALITÉ DE VIE :

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement no. 264-2016 sur la qualité de vie relativement aux antennes célestes. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

49-03-2018

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 283-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 189-2008 CONCERNANT LES INSTALLATIONS SEPTIQUES, LES TOILETTES DOUBLE CHASSE ET LES MESURES D'IMMUNISATION :

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement

modifiant le règlement de construction no. 189-2008 concernant les installations septiques, les toilettes double chasse et les mesures d'immunisation. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

50-03-2018

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 284-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT LA MARGE AVANT SECONDAIRE, LES BÂTIMENTS SECONDAIRES ET LES CONDITIONS D'IMPLANTATION DANS LA ZONE RA-20 :

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 concernant la marge avant secondaire, les bâtiments secondaires et les conditions d'implantation dans la zone RA-20. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

51-03-2018

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS :

Considérant que le conseil municipal désire faire à l'été 2018 l'aménagement de cabines sur le terrain des loisirs et l'aménagement d'un parc dans le Développement du Moulin;

Considérant que pour réaliser ce projet, une demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants est nécessaire pour chacun des projets;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise Pascal Vachon, coordonnateur en loisirs et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, à compléter et à déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants concernant le projet d'aménagement de cabines sur le terrain des loisirs et d'aménagement d'un parc dans le Développement du Moulin.

Que le conseil municipal mandate M. Pascal Vachon, coordonnateur des loisirs et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente au nom de la Municipalité de Saint-Bernard concernant la contribution financière provenant du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

La Municipalité s'engage à défrayer tous les frais reliés à ce projet peu importe le montant de l'aide financière reçue du Fonds de soutien aux projets structurants.

52-03-2018

MANDAT À MADAME FRANCE THIBAUT, INGÉNIEURE POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE POUR LA MISE À NIVEAU ET L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'USINE D'ÉPURATION :

Considérant l'octroi d'une aide financière à la Municipalité par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 1 du PRIMEAU pour le projet de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration;

Considérant l'intérêt pour la Municipalité de disposer d'une ressource professionnelle indépendante pour la préparation du devis d'appel d'offres;

Considérant la nécessité de procéder par un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat de services professionnels;

Considérant l'offre de services professionnels de Madame France Thibault, ingénieure datée du 15 février 2018 afin de réaliser un devis pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour la mise à niveau de l'usine d'épuration;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Madame France Thibault, ingénieure pour la préparation d'un devis de services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de la station d'épuration, pour un montant de 4 765.00 \$ plus les taxes.

53-03-2018

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES CHEMINS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020 :

Considérant que les abords de certains chemins sur le territoire de la Municipalité doivent être fauchés à chaque année;

Considérant que des demandes de soumissions ont été faites par voie d'invitation auprès de 3 entrepreneurs spécialisés dans le débroussaillage des fossés de chemins;

Considérant les options de contrats et les résultats suivants :

Soumissionnaire	Année 2018 seulement	Années 2018-2019	Années 2018-2019-2020
9114-3917 Québec Inc. (Débroussaillage Adam Vachon)	15 500 \$ + tx	30 000 \$ + tx	44 650 \$ + tx
Forfaits Renaud Doyon	16 250 \$ + tx	33 000 \$ + tx	50 150 \$ + tx
Services Vert et Blanc S.V.B. Inc.	Pas soumissionné		

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard retienne la soumission de 9114-3917 Québec Inc. (Débroussaillage Adam Vachon) pour le fauchage des abords des chemins pour les 3 prochaines années. Le prix est de 14 750 \$ plus les taxes pour l'année 2018, 14 900 \$ plus les taxes pour l'année 2019 et de 15 000 \$ plus les taxes pour l'année 2020.

Que soient autorisé M. André Gagnon, maire et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer et à négocier toutes les modalités techniques et administratives du contrat à intervenir avec 9114-3917 Québec Inc. (Débroussaillage Adam Vachon).

54-03-2018

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE SOUFFLANTE POUR L'USINE D'ÉPURATION :

Considérant qu'une soufflante à l'usine d'épuration doit être remplacée;

Considérant que la Municipalité souhaite remplacer la soufflante par une soufflante de marque ROBUSCHI RBS 85V;

Considérant qu'il faut refaire l'ancrage de la soufflante ainsi que modifier l'entrée et la sortie;

Considérant les soumissions reçues :

Hydro-Gestion Inc.	12 373.26 \$ plus les taxes
CWA mécanique de procédé	13 802.37 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'une soufflante pour l'usine d'épuration de marque ROBUSCHI RBS 85V chez Hydro-Gestion Inc. au coût de 12 373.26 \$ plus les taxes.

55-03-2018

ACQUISITION DU LOT NO. 5 601 101 APPARTENANT À M. FERNAND MOREAU AFIN DE LE REVENDRE :

Considérant l'offre de M. Fernand Moreau pour le rachat de son terrain situé dans le Développement du Moulin;

Considérant que M. Fernand Moreau a acheté le lot no. 5 601 101 au prix de 34 848 \$ plus les taxes en mai 2016;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la demande de M. Fernand Moreau concernant l'acquisition du lot no. 5 601 101, situé au 412 rue des Pionniers, pour un montant de 30 000 \$, d'une superficie de 719.50 mètres carrés.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour l'acquisition du lot no. 5 601 101.

De plus, le conseil municipal mandate la notaire Jacinthe Breton pour effectuer le contrat notarié, par contre, les frais de notaire seront à la charge de M. Fernand Moreau.

56-03-2018

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DE MODIFIER LA ROUTE DE SAINT-ELZÉAR POUR LE RANG SAINT-JACQUES :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard possède un chemin mitoyen avec la Municipalité de Saint-Elzéar;

Considérant que la partie se trouvant dans la Municipalité de Saint-Bernard se nomme la route de Saint-Elzéar et que la partie se trouvant dans la Municipalité de Saint-Elzéar se nomme rang du Bas-Saint-Jacques;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard aimerait uniformiser le nom de cette route;

Considérant qu'une demande doit être faite à la Commission de la Toponymie pour effectuer un changement des noms de rues;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande à la Commission de toponymie de modifier le nom de la route Saint-Elzéar pour le rang Saint-Jacques.

57-03-2018

DEMANDES DE L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD – FESTIVAL DU JOKER DU 14 AU 17 JUIN 2018 :

Considérant que L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard organisera un festival du 14 au 17 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise à L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard :

- 1) l'utilisation du stationnement du Centre Municipal pour ériger un chapiteau;
- 2) l'accessibilité du Centre Municipal et la possibilité d'emprunter des tables et des chaises;
- 3) occuper les lieux au 555 rue Vaillancourt;

De plus, le conseil municipal autorise une contribution financière de 1 500 \$.

58-03-2018

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA 10^E ÉDITION DU GALA DES PERSÉIDES :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 250 \$ pour la 10^e édition du Gala des Perséides organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce (CCINB) qui se tiendra le 21 avril prochain au Centre Castel de Sainte-Marie.

59-03-2018

DEMANDE DE SALLE À PRIX MOINDRE POUR LE CENTRE MUNICIPAL PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB POUR UN GALA AMATEUR :

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée la location à prix moindre du Centre Municipal le 11 mars 2018 pour la tenue d'un gala amateur. Par contre, que 60 \$ pour les frais du ménage et 60 \$ pour la location de la salle leur soient facturés pour l'événement.

DIVERS :

On mentionne que le montant total des revenus provenant des carrières et sablières pour la période de juillet à décembre 2017 s'élève à 23 584.23 \$.

60-03-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Francis Gagné,
appuyé par M. Jocelyn Gagné,
et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 50.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière